



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Restaurateurs : commandes non récupérées

Question écrite n° 41593

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, sur les conséquences des commandes passées mais non récupérées chez les restaurateurs. En effet, la crise sanitaire a permis le développement des ventes à emporter, ce dont on peut se féliciter, mais elle a aussi occasionné l'essor des incivilités. C'est ainsi que beaucoup de restaurateurs se retrouvent avec des commandes non récupérées entraînant perte de temps, gâchis et des conséquences financières non négligeables. Or ces restaurateurs n'ont aucun recours contre ces personnes. Il vient donc lui demander ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour permettre aux restaurateurs de se retourner contre ces personnes ou pour dissuader ces comportements inadmissibles.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41593

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Petites et moyennes entreprises](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7300

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)